



11ème RALLYE REGIONAL DU MORBIHAN 2 & 3 MAI 2026

Date : 2 mai 2026

Lieu : Pluherlin (56)

DECISION NUMERO 2 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Suite à la sortie de route du concurrent n° 12 dans l'ES 1, le Collège des Commissaires Sportifs, dans la stricte application de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes, décide d'attribuer les temps forfaitaires suivants :

N° 14 : 2.49.2
N° 15 : 2.43.7
N° 16 : 2.42.0
N° 17 : 2.50.8
N° 18 : 3.26.7

Cette décision fait suite à la décision n°1

2 mai 2026, à 22h45

Cathy CONDEMINÉ
Membre

Jacques TROMAS
Membre

Jean-Paul BEDIN
Président du Collège